

Motion 2505

La dépendance au sucre, le fléau du siècle !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’art. 172, al. 1, de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), sur la promotion de la santé : « L’Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l’impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé. » ;
- l’urgence sanitaire de combattre efficacement l’épidémie d’obésité et les maladies non transmissibles y liées, telles que la cirrhose au soda, le diabète, l’hypertension artérielle, le risque ainsi que certaines formes de troubles musculo-squelettiques et cancers ;
- la constante croissance depuis plusieurs décennies du nombre de personnes souffrant de surpoids ou d’obésité dans le monde, y compris en Suisse ;
- les graves dangers de cette épidémie pour notre population ainsi que son coût global pour notre système de santé ;
- le rôle de la surconsommation de sucre dans le développement de ces maladies ;
- l’exposition de la population, et plus particulièrement des plus jeunes, face au danger de la surconsommation de sucre ;
- la nécessité d’accorder plus de moyens à l’information et à la prévention, principalement auprès des enfants et des plus démunis ;
- les recommandations de l’OCDE et de l’OMS, qui invitent les Etats à agir par des moyens non seulement préventifs mais également réglementaires et fiscaux,

invite le Conseil d’Etat

- à introduire sur le canton de Genève une taxe sur les sucres ajoutés, présents tant dans les boissons sucrées industrielles que dans les produits ultra-transformés ;
- à réserver l’intégralité des revenus de la taxe à la prévention des caries et de l’obésité ;

- à élargir la politique d'information et de prévention auprès des plus jeunes, à travers des campagnes actives et régulières sur le terrain scolaire comme sur les médias sociaux ;
- à interdire les distributeurs d'aliments ultra-transformés et de boissons industrielles dans les établissements publics, notamment les universités et les écoles.